



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2016

Le président remercie les présents et déclare ouverte cette Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour est:

- Présentation et vote du rapport moral 2016
- Présentation et vote du rapport financier 2016 et du budget prévisionnel 2017
- Situation actuelle et avenir de l'association
- Election du Conseil d'Administration pour 2017
- Questions diverses

RAPPORT MORAL

L'année 2016 a été une année particulière et difficile pour l'association.

Le Conseil d'administration et les deux bénévoles ont assuré le suivi des actions et projets, la représentation de l'association tant au niveau régional qu'au niveau départemental, dans la mesure de leur délégation ainsi que les tâches administratives jusqu'à l'AG d'avril, date à laquelle la présidente a présenté sa démission.

A l'issue de cette Assemblée Générale, l'association a eu des difficultés à trouver un membre qui veuille bien accepter la mission de président.

La nouvelle présidente élue le 19 mai a donné sa démission en novembre 2016.

Un nouveau président a été élu en décembre afin de gérer les affaires courantes et de ne pas devoir procéder à la dissolution immédiate de l'association.

Compte tenu du petit nombre d'administrateurs et de bénévoles pour animer l'association un appel a été lancé aux adhérents en janvier 2017, appel renouvelé dans le courrier d'invitation à l'AG de ce jour.

Rappelons que dès l'année 2015 le CA s'était soucié de la diminution des forces vives et du peu de mobilisation des adhérents.

L'Assemblée Générale de ce jour a pour principal objet d'examiner la situation et de valider la poursuite de l'association ou d'en prévoir la dissolution.

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INFORMATION - L'AIDE INDIVIDUELLE

On peut constater la diminution du nombre d'adhérents.

Le nombre d'adhérents en 2016 est de 170 dont 94 parents, familles et associations, 56 personnes sourdes (parents ou adultes sourds non parents) et 20 professionnels ou établissements .

Rappelons que l'association apporte son aide à des parents sans exiger d'adhésion , celle ci reste volontaire.

L'accueil téléphonique/mail/courrier est ouvert à tous et recouvre toutes sortes de demandes d'aide ou d'informations.

Huit familles ont été reçues au local une ou plusieurs fois et quatre étudiants en demande pour la réalisation de leur mémoire universitaire.

Il faut souligner l'augmentation des appels de parents en détresse du fait de l'arrivée récente en France de leur enfant dans un but d'appareillage, d'implantation, de scolarisation .

Le diagnostic de plus en plus précoce devrait conduire des parents d'enfants jeunes à nous solliciter; il est important que les professionnels mentionnent l'existence d'associations de parents.

Suivi des assurances prothèses en lien avec l'ANPEDA.

Redistribution de piles auditives à un prix intéressant.

L'AIDE COLLECTIVE

Trois bulletins dont un numéro double (n° 117 à 120) ont été diffusés aux adhérents et largement distribués aux associations, établissements, professionnels et MDPH. Ils sont une source d'informations diverses **en complément du site.**

Les deux ouvrages édités par l'association , le livret “ Je vais à l'hôpital amis je suis sourd(e)” et le livret” Le projet de vie avec notre enfant sourd. Les parents et la MDPH” ont été demandés par des parents, des professionnels, des étudiants, des institutions comme des MDPH et des établissements.

La conférence débat du 9 avril “ La lecture et l'écriture de l'enfant sourd. La place des parents dans ces apprentissages”.

Les rencontres de parents . En 2016 , une seule rencontre a eu lieu. La fréquentation s'est ralentie par rapport aux années antérieures.

LA REPRESENTATION PUBLIQUE

Elle s'est maintenue à tous les niveaux mais repose sur trop peu d'administrateurs.

SUIVI DES GROUPES DE TRAVAIL

Essentiellement sur le dépistage précoce à la maternité avec la participation au Comité de suivi de l'ARS et au Comité de Pilotage du RPVO du 95.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par le trésorier. voir analyse et tableaux en annexe.

Malgré le déficit enregistré la situation de l'association reste saine puisque exempte de dettes.

-Remarque d'une participante: peut on envisager la vente du livret MDPH au lieu de sa distribution gratuite?

-Oui , dans le cadre d'une réédition non prise en charge par la subvention de la Région Ile de France.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Ni opposition, ni abstention, le rapport est adopté à l'unanimité

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Ni opposition,ni abstention, le rapport est adopté à l'unanimité

OBJECTIFS 2017 - Quel est l'avenir de l'association ?

Ils ont fait l'objet d'une discussion qui a mis en évidence quelques pistes qui seront travaillées par le CA. La présentation des personnes présentes a permis de connaître les engagements déjà pris et les attentes.

Il en ressort que les personnes présentes ont bénéficié de l'aide et du soutien de l'association à titre individuel ou collectif (conférence débat) mais qu'elles n'ont plus vraiment besoin de cette aide ou de manière très ponctuelle et infime.

Ce sont les “ nouveaux “ parents qui devraient en avoir besoin. Pourquoi y a t il si peu de demandes et d'adhésions?, question de fond à laquelle il est difficile de répondre.

Une raison invoquée: les membres engagés actuels ont des enfants déjà lancés dans le monde adulte depuis longtemps ou moins longtemps et ils ne seraient plus représentatifs.

Les personnes présentes ont insisté sur l'apport des rencontres entre parents, parents et enfants, avec ou sans professionnels, et sur la conférence annuelle. Constatant la moindre participation, faut il envisager un changement sur l'offre ?: par exemple, une journée entière, avec aspect festif, rencontre des enfants, sur des thèmes variés. Les thèmes de la vie familiale, de la fratrie, de l'isolement.....sont revenus et peuvent être retenus, sans être exclusifs.

Envisager une fréquence, par exemple une rencontre par trimestre ? ou plus ?

Quelle est l'utilité d'une association de parents telle que l'ARPADA ?

Une vice présidente, excusée, a fait parvenir le texte suivant dont lecture a été faite :

“La loi sur le dépistage précoce et, notamment, l'application de son cahier des charges a permis la reconnaissance des responsables associatifs pour accompagner les parents qui découvrent la surdité de leur enfant. Les professionnels ont amélioré la qualité de leur écoute lorsqu'ils sont chargés d'annoncer le diagnostic. Les MDPH ont un rôle important d'informations reconnu par la loi.

Il n'en reste pas moins vrai que les jeunes parents connaissent une période de sidération qui ne leur permet pas, dans l'immédiat, de bénéficier des informations reçues.

Le rôle de l'ARPADA se justifie donc pleinement pour accompagner et permettre aux parents d'être en mesure de prendre les décisions pour la bonne prise en charge de leur enfant.

Au début, les parents sont pris en « tenaille » : il leur faut faire en choix rapidement alors que leur capacité à réagir est quelquefois très difficile, donc lente.

La déontologie nous donne l'obligation de répondre à tous les parents demandeurs qu'ils soient adhérents ou non. Nous assumons volontiers cette obligation. Cependant les instances administratives ne donnent pas les moyens d'agir qu'en fonction du nombre d'adhérents.

Pas facile de faire subsister une association dans ces conditions.

La loi stipule bien, heureusement, que l'enfant doit être suivi tout au long de son parcours.

Une association est capable d'aider les parents à ce qu'il n'y est pas d'interruption dans le parcours difficile et parfois chaotique d'un enfant.

Les jeunes familles sont très préoccupées pour assumer leur quotidien dans le contexte social que nous vivons actuellement. Les parents n'ont pas la disponibilité pour s'investir et jouer un rôle associatif.

Personnellement, je souhaite que l'ARPADA puisse continuer, dans l'avenir, à avoir un rôle actif, même si, pour l'instant, elle n'a pas les moyens matériels et humains de le faire.”

Vers qui l'association doit elle se tourner pour avoir des partenaires? : les associations de parents des établissements ? les professionnels ?

La remarque d'un adhérent : une association est utile de manière collective.

Les démarches de représentation par les différentes associations ont permis l'avancée des lois, la prise en compte des besoins des enfants et adultes sourds.....,

Une association est elle encore utile pour les démarches administratives ?

Dans les services et les établissements existent maintenant des assistantes sociales qui aident beaucoup les parents et remplacent en grande partie les actions associatives antérieures.

La place prédominante d'internet et du discours professionnel. Il s'agit d'un constat général, la recherche d'information pour mener à bien son projet est centrée sur la documentation en ligne individuelle plus que sur le partage d'expériences.

Les professionnels sont très nombreux dans les services, l'ensemble des aides est ainsi représenté .

Il est vraiment important que les professionnels disent aux parents l'existence des associations de parents mais aussi "le plus" qu'elles peuvent apporter dans la réalisation des projets de vie parentaux.

La perspective d'être à son tour celui qui aide de nouveaux parents (transmission de savoir être ou savoir faire) n'est pas spontanée mais peut être travaillée.

Une idée à creuser : **la création d'un réseau de parents relais.**

La communication. La diffusion des informations.

Quel avenir pour le site? le bulletin arrêté à ce jour doit il être remplacé par une news letter ?

Election du Conseil d'Administration pour 2017

Parmi les membres sortants, Didier Ganot, Laurence Lallias et Jean Marie Riebert se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Dominique Laval ne se représente pas.

Bénédicte GUILBAUD se présente et est élue à l'unanimité

Evelyne LE GALL se présente et est élue à l'unanimité

Laurent BARBARAS se présente et est élu à l'unanimité

Le conseil d'administration se compose désormais ainsi pour l'année 2017:

Monsieur Laurent BARBARAS

Monsieur Didier GANOT

Madame Bénédicte GUILBAUD

Madame Laurence LALLIAS

Madame Yvette LEVEQUE

Madame Evelyne LE GALL

Monsieur Jean Marie RIEBERT

Madame Sabrina TAÏF

A Paris le 22 Mars 2017

Le Président et les membres du CA

Toute correspondance doit être adressée au siège administratif

Association Régionale de Parents et Amis de Déficients Auditifs

50 rue de la Plaine 75020 Paris

Tél. 01 43 57 65 70 - info@arpada-idf.org - www.arpada-idf.org

Siège Social : 23 rue André Rabier 95170 Deuil la barre

